

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004  
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)  
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)  
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)  
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre  
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)  
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE**

**MERIGNAC - Tramway 2ème phase - Ligne A - rue de la Fontaine d'Arlac -  
Echange avec soule de terrain avec les copropriétaires de la Résidence "Les  
Fontaines d'Arlac" et compensation des places supprimées par le projet -  
Autorisations - Décision -**

Monsieur BAUDRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Tramway 2<sup>ème</sup> phase nécessite d'une part la maîtrise foncière d'une emprise de 280 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 41 sise rue de la Fontaine d'Arlac à MERIGNAC appartenant aux copropriétaires de la Résidence « Les Fontaines d'Arlac » et d'autre part la suppression des lots n° 125 à 133 de copropriétés à usage de parkings appartenant aux propriétaires suivants :

N° DE LOT	NOM DU PROPRIETAIRE
123	M. et Mme CHEVALIER Maurice
124	M. FORMET Alain
125	Mlle CHARTIER Dominique
126	M. et Mme GUICHON Maurice
127	M. et Mme NOEL Jean
128	M. VINCENT Grégoire
129	Mme NEVEU Michelle et Mme LECOUVEY Armelle
130	M. et Mme FOURNIER Daniel et Mlle FOURNIER Sylvaine
131	M. et Mme GENTRIC Louis
132	M. et Mme BAUR François
133	M. MEILMAUP Jean et Mme BENATRE Brigitte
158	M. THEUERKAUFF Thomas

Cette transaction interviendrait sur la base d'un échange. En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux pourrait reconstituer à sa charge les places de parking de même caractéristiques sur la parcelle communautaire contiguë et céder au profit des copropriétaires de la Résidence « Les Fontaines d'Arlac » ladite emprise d'une contenance de 145 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 249.

L'emprise cédée par la Communauté Urbaine de Bordeaux est estimée par les Services Fiscaux à 10 440 euros et l'emprise cédée par la copropriété est estimée à 23 176 euros,

toutes indemnités confondues. La soulté mise à la charge de l'Etablissement communautaire ressort donc à la somme de 12 736 euros.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la copropriété de la Résidence « Les Fontaines d'Arlac » par un échange foncier ; la Communauté Urbaine de Bordeaux se portant acquéreur d'une emprise de 280 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 41 et offrant la possibilité d'une cession de 145 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communautaire CN 249, étant précisé que cette transaction s'opèrera moyennant une soulté de 12 736 euros, à la charge de la Communauté Urbaine, qui n'est pas supérieure à l'avis du service des Domaines.
- à traiter auprès de chaque propriétaire concerné, la compensation de leur place de stationnement abandonnée par la reconstitution aux frais de l'Etablissement communautaire d'une place de stationnement de même caractéristique.
- à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette acquisition.

#### **B - DECIDER**

Que les frais inhérents à l'échange foncier et notamment ceux entraînés par la modification du règlement de copropriété ainsi que les frais de reconstitution des places de parking seront imputés sur le budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Article 21110022, CRB H340, Programme TW 20A).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
30 DÉCEMBRE 2004

Le Président,

M. Alain ROUSSET

